

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2009 A 20 H 30

Réunion présidée par : LOAEC Jean, Maire.

Conseillers présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, BIGOT Luc, CARRER Virginie, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, GOURET Colette, GOURVES-RENIER Muriel, HERLEDAN Thierry, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, MAGOT Monique, NICOLAZO Jean-Loïc, NUNES Violaine, RIVIERE Christian, TAILLARD Anne.
Mme GOURET Colette est arrivée en séance à 21 h 40.

Excusés : CHAUMET Catherine, LOPEZ José.

Secrétaire de séance : MAGOT Monique.

Une question a été ajoutée à l'ordre du jour par courriel le 2 juillet 2009, à savoir :

- Tarifs transport scolaire 2009/2010 : ajustements

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2009

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Révision simplifiée du POS et modalités de la concertation

MM. LOAEC et RIVIERE exposent les motifs qui justifient la mise en révision simplifiée du plan d'occupation des sols et les principales caractéristiques de ce projet d'opération présentant un caractère d'intérêt général.

Le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Clohars-Fouesnant prévoit la construction d'une station d'épuration sur la commune de Pleuven, dans le secteur de Moulin du Pont.

La construction de cette station et de ses réseaux, en amont et en aval, nécessite la modification de deux espaces boisés classés et la création d'un zonage spécifique pour l'implantation de la future station. Le cas échéant, la modification des articles UL3.5 et ND.3.4 du règlement du POS ainsi que la création d'un emplacement réservé seront étudiés pour permettre l'accès à la station.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-13, L 123-19 et L 300-2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la révision simplifiée du P.O.S.
- ◆ **DECIDE** que la concertation sera mise en œuvre par un affichage en mairie, une réunion publique d'information qui aura lieu avant l'enquête publique relative à la révision, et une mise à disposition au public du dossier et d'un registre d'observations.
- ◆ **DONNE délégation** au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision d'urgence du P.O.S.
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer la proposition d'intervention du Bureau d'Urbanisme ARCHIPOLE pour une mission d'élaboration du dossier de révision simplifiée du POS, pour un montant de 4 186.00 € TTC.
- ◆ **SOLLICITE** de l'Etat, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme, une dotation destinée à couvrir les dépenses relatives à la révision.
- ◆ **CERTIFIE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget
- ◆ **SOLLICITE** l'avis du SYMESCOTO dans les conditions de l'article L 122-2 du Code de l'Urbanisme, en vue de la construction de la station d'épuration.

- Travaux d'aménagement du restaurant scolaire

M. RIVIERE présente les propositions de prix concernant l'aménagement d'une légumerie et la rénovation des sanitaires du personnel au restaurant scolaire communal. Les travaux ont été décomposés en 5 lots qui ont fait l'objet d'une mise en concurrence par le biais du site internet de l'AMF 29.

Il est proposé pour chaque lot, de retenir les offres de prix les moins disantes pour une qualité de prestations et des délais d'exécution équivalents, à savoir :

Lot 1	Démolitions cloisons :	BATINOV Pleuven	10 710.78 € TTC
Lot 2	Sols faïence :	Entreprise CARIOU Quimper	4 664.40 € TTC
Lot 3	Peinture :	Entreprise PRC Quimper	2 906.28 € TTC
Lot 4	Plomberie :	Entreprise MESENGE Pleuven	4 792.37 € TTC
Lot 5	Electricité :	Entreprise CALVEZ Fouesnant	4 033.27 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le projet d'aménagement d'une légumerie et de rénovation des sanitaires du personnel au restaurant scolaire communal.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer les devis et toutes les pièces des marchés avec les entreprises citées ci-dessus, pour un montant total de 27 107.10 € TTC.

- Régime indemnitaire du personnel communal

M. le Maire indique que la nouvelle organisation du service enfance-jeunesse sera présentée au Comité Technique Paritaire, au vu des modifications induites par les chiffres de fréquentation de la MEL et de la MDJ, la création de la tranche d'âge des 9/12 ans et l'arrivée de Tony LOUIS à la direction de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs.

Le régime indemnitaire sera revu en conséquence.

- Rapports annuels 2008 sur l'eau et l'assainissement

M. RIVIERE présente les rapports 2008 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

- Tarifs transport scolaire 2009/2010 - Ajustement

Mme NUNES souhaite ajouter la précision suivante au tableau des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2009/2010 : « Le transport scolaire fait l'objet d'une facturation trimestrielle forfaitaire pour les élèves de l'élémentaire, et d'une facturation à la prestation pour les élèves de maternelle ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE la modification ci-dessus au tableau des tarifs périscolaires 2009/2010.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ZAC de Penhoat Salaün

M. le Maire apporte des précisions sur les dates d'ouverture du magasin SUPER U et de la station service. Il signale qu'une réflexion doit être menée cet été pour la mise en place du « Pass Foncier » au bénéfice des futurs acquéreurs sur la zone Habitat ; le découpage des lots est en cours. Ces documents seront transmis aux conseillers dans le courant du mois de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 00.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 8 juillet 2009.

Le Maire,

Jean LOAEC.

